

DÉPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/094 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal à
Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) – Remplacement d'un
membre**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---|
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M. CHAMBERT Julien |
| - M ^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine | par M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine |
| - M. SEKKAI Hadji | par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49) |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTI EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-094-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

DCM 22/094

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) – Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-7, et L. 5212-1,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) et notamment son article 5 relatif à la composition du Comité Syndical,

Vu la délibération n°20/247 du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 portant élections des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM),

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale laquelle modifie l'article L.5211-7 du C.C.G.T en disposant que la désignation des délégués peut se faire à main levée,

Vu le courrier de démission du Conseil Municipal de Monsieur Cédric BEAUQUESTE en date du 7 juillet 2022,

Considérant que les Communes ayant adhéré au SIVOM sont représentées au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par leur assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Cédric BEAUQUESTE, membre suppléant, qui a démissionné du Conseil Municipal à la date du 7 juillet 2022,

Considérant que la liste Houilles la Ville que j'aime propose la candidature de Monsieur Laurent CADIOT,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 voix du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 de M. HERAUD et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire),

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un de ses représentants au sein de cette structure.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **9**
- Nombre de suffrages exprimés : **28**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 suppléant**
- Voix obtenues par Monsieur Laurent CADIOT : **28**

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-094-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Article 3 : DÉCLARE Monsieur Laurent CADIOT membre du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Mme Claire OROSCO	M. Benoit PARIS
Mme Florence DUFOUR	M. Laurent CADIOT

Article 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**


Julien CHAMBON


Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-094-A1
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022